

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
07 novembre 2025

Mis en ligne :

21 NOV. 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 22
Votants : 27
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOËL Henri, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELLAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, PEROT Marlène ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent, RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à JOUAULT Jaroslava, VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel ;

Absents : GARNIER Chrystèle, LETENDRE Christophe.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 07 novembre 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 12

Délibération n° 2025-123. VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition du complexe des Molières à l'association ANETH - autorisation

Rapporteur : Laëtitia TORTELLIER

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'avis de la commission « vie culturelle et associative, animations locales » en date du 5 novembre 2025 ;

CONSIDERANT la fermeture prochaine du « complexe des Molières »,
CONSIDERANT le projet de l'association ANETH d'organiser un marché des Fêtes du réemploi,

Il est proposé d'établir une convention de mise à disposition du complexe des Molières à l'association ANETH dont vous trouverez les principaux éléments ci-après :

A- Objet de la convention

1- Mise en œuvre du projet de marché des Fêtes du réemploi

Le projet porté par l'association en partenariat avec Rennes Métropole prévoit la mise en vente d'objets de seconde main au profit de l'association, ainsi que des ateliers et démonstration de réemploi et réparation conjointement avec l'association Communauté de Partage (CoPa).

2- Mise à disposition de locaux

L'ensemble du bâtiment est mis à disposition gratuitement, sauf les locaux techniques. L'activité des associations de tennis et squash étant transférée au nouveau complexe 3 Raquettes, il est possible de mettre à disposition le complexe quelques jours avant la manifestation pour permettre à Rennes Métropole d'apporter les biens à vendre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'ENTERINER les termes de la convention jointe à la présente note,
D'AUTORISER M. le Maire à la signer.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

